



NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



LA SOBRIÉTÉ NORMATIVE POUR RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

DANS CE NUMÉRO

AU 1ER JUILLET : ÉVOLUTION DU
BULLETIN DE PAÏE

NOUVEAUX TAUX DE VERSEMENT
MOBILITÉ AU 1ER JUILLET 2023

QU'EST-CE QUE LE BREVET
UNITAIRE EUROPÉEN ?

COMMANDE PUBLIQUE : L'ÉTAT
OUVRE ENFIN LA PORTE AUX
STARTUPS FRANÇAISES ET
MOBILISE LE PRIVÉ

TPE ET PME ENGAGEZ VOTRE
ENTREPRISE DANS LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

PUBLICATION DE GUIDES
SECTORIELS POUR LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES

La « fardeau de la réglementation » sur la compétitivité des entreprises est l'objet d'un rapport du Sénat publié le 15 juin dernier. Le constat est évident pour les rapporteurs :

une prolifération normative met toujours davantage la norme hors de portée des entreprises. À titre d'exemple, le Sénat estime que les principaux codes utilisés par une entreprise se sont fortement épaissis en nombre d'articles depuis 2002 : le code de l'environnement a cru de 653 %, le code de commerce de 364 % et le code de la consommation de 311 %.

Ce « fardeau » représente un coût macro-économique pesant sur les entreprises estimé à minima par le gouvernement à 3 % du PIB, soit 60 milliards d'euros par an. Le classement du Forum économique mondial plaçait en 2019, la France au 65e rang mondial pour la performance du secteur public en raison du poids de la réglementation.

De ce fait, l'allègement de la charge administrative ou des coûts de conformité que les entreprises supportent de la part des différents acteurs publics est l'un des rares gisements de productivité pouvant être exploités, selon le rapport. D'une manière générale la politique de simplification normative doit connaître une révolution copernicienne, dont le rapport esquisse les grandes lignes :

- la norme ne peut plus en effet être une démarche descendante, mais doit au contraire être une démarche ascendante qui part de « l'utilisateur » de la norme pour en faire un « bénéficiaire », que l'usager soit un particulier ou une entreprise.
- Le point de vue de l'usager n'est pas assez pris en compte.
- L'analyse de la complexité doit se fonder d'abord sur la prise en considération de l'effet cumulatif des normes, et leur dimension psychologique.

- Fondamentalement, l'administration doit faire confiance à ses usagers, particuliers comme entreprises.
- La sanction ne doit concerner que la fraude, et ne plus être considérée comme un objectif de réussite ou d'efficacité pour l'administration qui contrôle.



Au 1er juillet : évolution du bulletin de paie

La présentation du bulletin de paie va évoluer afin de mieux informer les salariés sur les ressources prises en compte pour le calcul de leurs droits, simplifier leurs démarches et supprimer certaines informations inutiles.

Les bulletins de paie devront faire apparaître une nouvelle rubrique, dénommée « montant net social » qui correspond au montant des revenus pris en compte pour le calcul de certaines prestations sociales comme la prime d'activité ou le RSA.

Nouveaux taux de versement mobilité au 1er juillet 2023

Tous les employeurs privés ou publics, qui emploient 11 salariés et plus dans une zone où est institué le versement mobilité, sont redevables de cette contribution (et de celle du versement mobilité additionnel quand il est instauré).

Qu'est-ce que le brevet unitaire européen ?

Entré en vigueur au 1er juin 2023, le brevet européen à effet unitaire (ou brevet unitaire européen) permet de protéger une invention dans 17 États membres de l'Union européenne. De quoi s'agit-il ? Quels gains en attendre ?

[Les réponses ici.](#)

Commande publique : l'État ouvre enfin la porte aux startups françaises et mobilise le privé

Le ministre délégué chargé de la Transition numérique Jean-Noël Barrot a présenté le 16 juin "Je choisis la French Tech", un programme fourni, destiné à doubler d'ici à 2027 la commande publique et privée auprès des startups françaises.

TPE et PME engagez votre entreprise dans la transition écologique

Le site <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/> a pour objectif d'aider les TPE et PME à accélérer leur transition écologique et énergétique. Il fournit des informations aux entreprises et permet de trouver les financements pour mener à bien leurs projets ayant un impact environnemental. Via le site, les entrepreneurs peuvent aussi être mis en contact avec des conseillers.

Publication de guides sectoriels pour la transition écologique des entreprises

Les organisations professionnelles publient des guides à destination des entreprises sur la transition écologique dans leurs secteurs d'activité. La direction générale des entreprises (DGE) les rassemble sur [une page de son portail](#).



AVEZ-VOUS VU CES INFOS ?

- **La mention Fabriqué en France ou "Made in France"** La troisième édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France se tiendra ce 1er et 2 juillet prochains. Elle met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.
- **Entrepreneurs : sachez comment éviter les arnaques** La DGCCRF renouvelle ses conseils de vigilance face à la persistance des arnaques aux entreprises. Elle décrit les principales d'entre elles (l'arnaque aux annuaires professionnels, l'usurpation d'identité, la fraude au président, et les fausses obligations professionnelles) et rappelle la conduite à tenir.
- Découvrez les 17 mesures nouvelles pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap. Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion organise un webinaire sur ce sujet le mardi 4 juillet de 12h30 à 13h30.

